



Saint Amon par le graveur Jacques Callot (1592-1635).

Lettre aux amis de Saint Amon

N° 10

30 mars 2020

Chers amis,

Voici la dixième « Lettre aux amis de Saint Amon ». Nous sommes tous confinés en appartement ou pour les plus heureux dans une maison avec un jardin. Je vous espère tous en bonne santé et patients dans l'attente de la fin de cette épreuve.

Comme quoi il faut peu de chose pour mettre en cause une économie ou un pouvoir politique. Ce qui prouve que nous ne sommes pas grand-chose sur cette terre. Cela nous permet de redécouvrir une vie de famille, la nature avec son silence et ses oiseaux, la lecture qui nous déconnecte du matraquage de l'information en continu. En ce temps de Carême c'est aussi le moment de transformer sa communauté familiale en petit monastère, et de reprendre la prière pour ceux qui auraient oublié l'existence du Créateur.

Pour ceux qui manqueraient d'occupation, il y a un travail important à faire, c'est la relecture du manuscrit de l'abbé Dedelon. Avis aux bonnes volontés.

Bien amicalement à tous. Saint Amon, priez pour nous.

[Un reliquaire en forme de bras : serait-il celui décrit dans la visite prieurale de 1687 ?](#)

Le reliquaire appelé « la main de St Amon » par tradition familiale jusqu'à son propriétaire actuel, possède bien des restes de dorure. Il y a donc lieu d'être optimiste sur l'origine de ce reliquaire. Dès que le confinement sera levé, je prendrai les détails de la dorure en photo.

Affaire à suivre.

[Accord de l'ordre de Malte pour la destruction de l'ermitage de Saint-Amon](#)

Le bref du grand-maître de l'Ordre de Malte, Emmanuel Pinto¹, datée du 10 septembre 1766, émet des reproches sur la tenue de l'ermitage de Saint-Amon et envisage la suppression et la démolition du site. Cette lettre est en italien. Voici le texte italien transcrit par mes soins avec, entre les lignes, la traduction due à M. Claude de Cointet, ami et lecteur de cette lettre. Il est clair qu'il s'agit de l'avis du grand-maître de l'Ordre de Malte sur la démolition de l'ermitage qui sera actée en 1767 et 1768.

¹ Emmanuel Pinto de Fouséca est élu grand-maître de l'ordre de Malte le 18 janvier 1741 jusqu'au 24 janvier 1773 date de sa mort. Ce personnage n'a pas laissé un grand souvenir dans l'Ordre de Malte à part les dettes qu'il y a laissées. Il fit construire la dernière ligne de magasins qui décore le môle du Grand-Port, et la superbe caserne qui est située sous le fort Saint-Elme. Il fit encore don à l'église de Saint-Jean de deux lampes d'une énorme grandeur, et de deux cloches égales aux plus fortes qui existaient en Italie.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

Il Bali Fratrís Petro d'Alsace d'Hennin Liétard comendatore de Laon e de
Le Bailli Frère Pierre d'Alsace d'Hennin Liétard² commandeur de Laon et de
Robecour divotissimo servitore, e religioso Obbedissimo di V.A.C si
Robécourt dévoué serviteur, et religieux de l'obédience de V.A.C à
Da l'onore di rappresentare, che in detta comenda si ritrov*

À l'honneur de vous exposer que dans cette commanderie se trouve

Nella Terra di St. Amon un piccolo eremitaggio situato in un

Sur la terre de St. Amon un petit ermitage situé dans un

vallone nel mezo d'un gran Bosco lontano una lega dal

vallon au milieu d'un grand bois, distant d'une lieue du

villaggio ** vicino dipendente dalla sudivition comenda di

village voisin qui dépend de la subdivision de la commanderie de

Robecour; qual'eremitaggio e pui tosto di detrimento, che d'utilta

Robécourt ; et que cet ermitage est plutôt nuisible qu'utile

Per il vivere Cristiano ; ne ad altro serve, se non per dar aditorallo

Pour la vie chrétienne ; il ne sert à rien d'autre qu'à servir

Liberta de villaggi vicini ; l'abitanti di quali sollo pretesto

De lieu de débauche aux villages voisins ; les habitants sous prétexte

di divozione ivi si portans a commettere enormita

de dévotion sont portés là à commettre des énormités.

e se bene l'oratore avesse press le precauzioni per ovviiare i

et même si le responsable de l'oratoire avait pris des precautions pour éviter

desordina, con mutare le guardie cappelle, o siano I rustici

les désordres, comme par exemple de changer les garde-chapelles, ou les paysans

sacrestani, non poti venir a capo d'evitare il male, che si commette.

sacristains, il n'a pas été en mesure d'éviter le mal qui s'y commet.

Tanto l'oneste persone delle circonvicine terre, quanto il

Aussi bien les honnêtes gens des terres environnantes que le

Procuratore reale nel baliaggio de Vezelize, dal quale dipende

Procurateur royal du Bailliage de Vézélise, dont dépend

Dito romitorio di S. Amon, e quattro curati de Luoghi vicini

ledit ermitage de St. Amon, et aussi quatre curés de localités voisines

Come si rileva dalla lettera di dito procuratore in data delli 30

comme on peut le relever dans la lettre dudit procureur en date du 30

Aprile 1758 ne fecero vive istanze all'oratore per la suppressione del medesimo.

Avril 1758 ont présenté de vifs reproches au responsable de l'oratoire pour demander la suppression de ce même ermitage.

Il dito romitorio non ha annessa alouna obligazione ne tam

ledit ermitage n'a rempli aucune obligation et il ne

Encadré en rouge
sur la lettre en italien.

² Pierre d'Alsace de Hénin-Liétard, né le 3 mars 1705 et décédé le 23 octobre 1770, chevalier, seigneur de Blincourt, reçu de minorité dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 19 août 1708, commandeur de Laon et de Robécourt, bailli, chargé des affaires du roi à Malte, ambassadeur extraordinaire de son Ordre en cour de Rome, capitaine-général des escadres de la Religion.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

Poco aloun peso ; e stato alter volte eretto da alouni particolari;
lui a été attribué aucun rôle non plus, il a été érigé en d'autres temps par des particuliers ;
 E veniva compost da due celle a canto d'una capella; rovinate
Et il fut composé de deux cellules à côté de la chapelle ; ruinée
 Queste dal tempo, un altro particolare eresse una piccola casa
depuis longtemps ; un autre particulier érigea une petite maison
 Per suaritivata abitazione ; dopo sera morte s'impossessorono
pour constituer l'habitation de sa retraite ;
 Di quella le guardie cappelle, semomche i com** pro tempore
Après sa mort les gardiens de la chapelle
 Furons in aloun tempo obligati alla ristaurazione della casa ;
S'en emparèrent, furent dans l'obligation de procéder à sa restauration de la maison
 E della cappella ; de fatto nelle visite prorali e negli miglioramenti (amélioration)
Et de la chapelle ; de fait durant les visites du prieur,
 Quantunque, si fa menzione di dette casa, e capella, non
il est fait mention des améliorations apportées à la maison, et de la chapelle, mais
 Vien pero obligato il comandatore alla di loro manutenzione ; ma Bensi i romiti.
Le commandeur n'avait pas l'obligation d'assurer leur maintenance ; c'étaient
les ermites qui en étaient chargés
 Dal su narrato comprovato coll'annessi documenti sembra tagionevole,
De ce qui est décrit plus haut et prouvé par des documents annexes
 Che per evitare i continui disordini, si devenghi alla
Il semble raisonnable que pour éviter les désordres continuels, on se soit employé à la
 Demolissione delle susdite casa, et capella ; ne vicorre pertanto
Démolition de la susdite maison et chapelle ; le titulaire de
 L'oratore all' A.V.C supplicadola, perche si degni abilitarlo
L'oratoire a fait recours à Votre commandeur vous suppliant de lui
 All'effetto sudetto con darli l'opportuno permesso ; e ne vester**
Donner la permission opportune, à effet de réaliser ce qui a été dit plus haut ; et il en retera
 Per sempre obligatissimo.
pour toujours votre obligé
 Magister Hospitalis Hierusalem= Communicatur preces vend... is procuratoribus
 Nostri commis alvarii et
 Vend...me linguæ Franciæ dat in Palerme die X 7mbri (septembre)
Grand-maître de la province de langue française fait à Palerme le 10 septembre 1766

Ce document fait un peu plus de deux pages. Ci-après, je vous mets la photo de la première page.

267

Frater Emmanuel Pinto, D.E.S.
 grā Sacrae Domus Hospitū Scti Joānis Hieros.^{mo} et Militaris
 Ordinis S.^{ti} Sepulchri Domi Magr^o humilis pauperumque
 Jesu Xpi Custos. Vnīs, et singulis pōtes nrās Crās visuris,
 lecturis, et audituris salm. Notum facimus, et in verbo verita-
 tis attestamus quāle infrascriptum Decretum extractum fuit
 ex libro Conāliorum, in Cancell.^{ria} nra conservato in quo similia
 notari, et registrari solent; quōd quidem in hanc publicam
 formam extrahi, et redigi iussimus, ut ubique, tam in Sudicio,
 quāam extra eodem, plena, et indubitata fides adhibeatur;
 Cujus tenor est, qui sequitur Vlt.

Die xviii. m^o Maji 1707. Perlecto fupplioi libello V. di Bajall.
 fr̄s Petri d'Alsace d'Hennin Lictard, una cum Chirographo
 V. d'or^o Proc^o r^ois aerarii. Quor^o est hic tenor videlicet.

Altezza Emur.^{mo}
 Il Bali Fr. Pietro d'Alsace d'Hennin Lictard Comend. de faon
 e de Robecour Divoi.^{mo} Serv.^{te} e Religioso obbed.^{mo} di V. A. C. s.
 da l'onore di rappresentare, che in detto Comenda si ritrova
 nello Terro di S. Amon un piccolo eremitaggio situato in un
 Vallone nel mezzo d'un gran Bosco contano una lega dal
 Villaggio più vicino dipendente dallo sud.^o Comendo di
 Robecour; qual eremitaggio è più tosto di detrimento, che d'utilità
 per il vivere Cristiano; ne ad altro serve, se non per dar adito
 alla libertà de villaggi vicini; L'Abitanti di quali sotto pre-
 testo di diversione int^o si portano a commettere enormità.

E se bene l'oratore avesse preso le precauzioni per ovviare i
 disordini, con mutare le guardie Cappelle, o siano i rustici
 sacerdoti, non poti venir a capo d'evitare il male, che si
 commette.

Tanto l'Oneste persone della circonvicine Terre, quanto il
 Procur.^o Reale nel Bailliaggio de Vezelise, dal quale dipende
 d. Romitorio di S. Amon, e quattro Curati de Luoghi vicini,
 come si rileva dalla lettera di d. Procur.^o in data delli 30.
 Aprile 1708, ne fecero vive istanze all'oratore per la sup-
 pressione del medesimo.

Archives départementales des Vosges (50 H 9)

Belle écriture, lisible pour la transcription sans grande connaissance de l'italien.

Dans la partie encadrée, en rouge dans le texte, on peut très bien comprendre que le rédacteur italien parle du « baillage de Vézélise »

Bonne lecture à tous, bon confinement, restez chez vous, et patience.

Jean-Claude L'Huillier

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.